



licenciement malgré procedure prud'homme

Par **Edition**, le **16/04/2013** à **23:50**

j'ai une procédure en cours au prud'homme et mon employeur a décidé de me licencier pour motif personnel sachant que la loi prévoit qu'un licenciement est nul lorsque un salarié agit en justice pour mettre fin à une discrimination, quels sont mes recours? je suis actuellement en préavis. la semaine prochaine, j'ai une conciliation au prud'hommes. Puis je faire de nouveau un référé auprès du tribunal ou évoquer lors de la conciliation le fait d'avoir été licencié? ou encore dois je attendre la fin du préavis pour saisir le tribunal pour licenciement illicite?

Merci pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **17/04/2013** à **08:53**

Bonjour,

La Loi ne prévoit pas que tout licenciement est nul si une procédure basée sur la discrimination est engagée mais il faudrait que l'employeur puisse prouver qu'il a un motif complètement extérieur...

Ce n'est certainement pas la formation de référé qui pourra se prononcer car l'affaire devra être examinée sur le fond...

En raison de l'unicité d'instance, vous pourrez compléter vos demandes lorsque l'affaire viendra en audience de Jugement...